

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 1^{er} mars 2022

Date d'affichage 2 mars 2022

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 24 (+ 5 procurations)

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20220307-DEL_22_03_07_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2022

Affichage : 03/01/2022



L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le SEPT MARS à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Cécile KNITTEL, Mme Christiane VAN RYSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, M. Gérard GUESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Dominique MORANCE, Mme Marie DENONELLE, Mme Françoise PELLODI, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Franck POTAUFEUX, M. Emmanuel BOIS, M. Nicolas GUILLARD, M. Carl GUILLEMIN, Mme Olivia JAMAIN, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Lionel COURTEMANCHE, M. Christophe BISI, Mme Sophie DOLLON, M. Emmanuel VIGNERON, M. Nicolas CHABLE,

Excusés : M. Gaëtan THOMAS (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Marie-Hélène TROUILLOT, (Pouvoir donné à Eric PAPILLON), Mme Audrey MAMONTEIL (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSEL), Mme Catherine CHANTEPIE (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), M. Thierry BODIN (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL),

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Sophie DOLLON a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LE TRANSFERT A LA COMMUNE DES VOIRIES ET ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT « LE BIGNON »

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le rapport du Maire,

Considérant le projet de la SARL Foncier aménagement de réaliser un lotissement de onze (11) maisons d'habitation sur un terrain situé rue du Perche, cadastré section AB n°217 et AB n°268 (avant remaniement),

Considérant que, comme le permet l'article R442-8 du code de l'urbanisme, l'aménageur peut conclure une convention avec la commune afin de lui transférer les voies et espaces communs aux différents lots, à l'achèvement de l'ensemble des travaux,

Considérant qu'il conviendrait de signer cette convention dont l'objet serait de déterminer les conditions dans lesquelles la totalité des équipements (voies, espaces,...) communs du futur quartier sera transférée dans le domaine public de la ville de La Ferté-Bernard, une fois les travaux achevés.

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE les modalités de la convention pour le transfert à la commune de la voirie et espaces communs du lotissement « le Bignon » - rue du Perche à La Ferté-Bernard.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer ladite convention.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme
Le Maire
Didier REVEAU